

# Cadre de travail en supervision en groupe

Auteur : Dr Sébastien Bouchard, Ph.D., psychologue  
Clinique des troubles relationnels de Québec

À notre connaissance, à chaque fois que l'on a tenté de négocier ou de ne pas respecter n'importe lequel de ces paramètres, tôt ou tard, la qualité et la profondeur du travail de supervision de cas complexes en groupe s'en est trouvés significativement appauvris, voire même anéanti.

## Critères optimaux et paramètres de cadre facilitant le travail en supervision de groupe :

1. **Volontariat** : « Vous êtes libre de venir, sans contrainte de devoir rester contre votre gré si vous désirez quitter le groupe »;
2. **Engagement et loyauté envers le groupe** : « Vous vous engagez à être à toutes les rencontres, même les jours où vous ne présentez pas de cas »;
3. **Réciprocité** : « Tout le monde doit contribuer au processus par ses commentaires et, surtout, ses présentations de cas »;
4. **Égalitarisme** : « Les supérieurs hiérarchiques (ou tout collègue officiellement responsable du contrôle de la qualité des services) ne peuvent pas être présents aux rencontres de supervision de groupe »
5. **Confidentialité** : « Tout ce qui se dit ici doit rester ici, sauf lorsque tout le groupe consent à partager à l'équipe ou au supérieur immédiat une préoccupation ou une requête »;
6. **Impartialité politique** : « Le superviseur ne doit en aucun cas accepter d'être embauché pour passer en douce des messages de la direction qui sont contraires aux objectifs poursuivis par le groupe de supervision. Il n'a pas à rapporter à la direction le menu détail de son travail avec le groupe »;
7. **Imputabilité et autonomie professionnelle** : « En dernier lieu, vous êtes les seuls responsables de ce que vous déciderez de faire avec les recommandations du superviseur clinique. Aucun professionnel ne peut se déresponsabiliser (et tenir un tiers responsable) pour une intervention qu'il a fait et qui enfreint le cadre éthique, déontologique, scientifique et organisationnel dans lequel sa pratique doit s'exercer. »

\*Mise en garde : Ceci étant dit, il est tout de même préférable d'éviter de faire de ces critères des absolus ou des critères d'exclusion systématique.